



HAL
open science

Que compare l'ethnographie internationalisée ?

Hadrien Clouet

► **To cite this version:**

| Hadrien Clouet. Que compare l'ethnographie internationalisée ?. 2021. hal-03340079

HAL Id: hal-03340079

<https://hal.science/hal-03340079v1>

Submitted on 9 Sep 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Que compare l'ethnographie internationalisée ?

Hadrien Clouet

Sociologue

Chercheur postdoctoral au CERTOP, université de Toulouse-Jean Jaurès



Herbert Bell, *Amateur World Tour Album*, 1880-1890, J. Paul Getty Museum, Los Angeles.

Cette note méthodologique revient sur l'articulation de deux préoccupations courantes des enquêtes sociologiques : la comparaison internationale et la démarche ethnographique. Elle invite à les penser *croisées* plutôt qu'*additionnées*, en détaillant les perspectives ouvertes par une ethnographie comparative internationalisée, c'est-à-dire l'immersion d'une durée conséquente dans plusieurs environnements sociaux (organisation, lieu, réseau...) au sein de pays distincts, où l'on partage les conditions d'existence et les émotions d'individus (abrogeant par-là la distinction entre observé et observateur).

Pour en démontrer les atouts et en recenser les perspectives, je m'appuie sur une enquête conduite de 2014 à 2016 dans le service public d'emploi français et allemand (Clouet 2018). Pendant neuf mois, j'ai procédé à une immersion dans deux agences de Pôle emploi en Île-de-France, ainsi que dans deux agences pour l'emploi allemandes de Sarre. Là, j'ai alterné des phases d'observation au guichet et le suivi d'entretiens de face-à-face entre chômeurs et conseillers. Il s'agissait, à partir de ce matériau, de comprendre les trajectoires

professionnelles des chômeurs en matière de temps d'emploi : que souhaitent-ils et avec quoi repartaient-ils des agences ?

Pendant et après la récolte des données, j'ai entrepris leur analyse comparée. Par comparaison, j'entends tout simplement au sens durkheimien le rapprochement d'une pratique, un effet ou une cause avec d'autres (Durkheim 1919). Cependant, cette comparaison ne se contente pas de confronter des individus (leurs actions, leurs pensées, leurs caractéristiques de classe ou de genre...) les uns (et les unes) aux autres. Une comparaison peut comparer bien des choses – et je ne reviendrai pas ici sur les enjeux scientifiques de *pourquoi* et *comment* comparer (voir notamment Schultheis 1989; Lallement et Spurk 2003; Hassenteufel 2005; Lefrançois 2012; Demazière, Giraud et Lallement 2013), pour ne me concentrer ici que sur le *que* comparer. Cette contribution est organisée en sept parties, qui recensent les différents angles comparatifs disponibles pour l'ethnologue internationalisé soucieux d'exploiter et d'épuiser au maximum ses données.

Comparaison spatiale

Le premier objet de comparaison, sans doute le plus trivial, est l'espace. Toute comparaison ethnographique internationale s'intéresse aux espaces d'action où agissent des individus : dans notre cas, des organisations (agences pour l'emploi), des institutions (services publics d'emploi), des territoires (communes d'installation des agences) et des pays (Allemagne et France) – des tentatives de comparaison « globale » ont aussi été élaborées mais sans éliminer la tentation eurocentriste (Goody 2015). L'ethnographie internationalisée ne cherche donc pas à saisir des improbables « fonctionnements nationaux » – un rapport particulier aux temps qu'on retrouverait soit en Allemagne, soit en France – mais à désarticuler tout système fonctionnel en variant ses échelles.

Le croisement des échelles implique de chercher le niveau où sont réglés ou référés des pratiques ou des discours, c'est-à-dire dépouiller son matériau en codant la quadruple inscription des propos et des actes dans une organisation, une institution, un territoire et un espace juridique, le plus souvent un pays. Prenons l'exemple de Sara, conseillère d'agence allemande, qui invite un chômeur à accepter un emploi rémunéré 9 € de l'heure, dans un secteur inconnu de lui. Que dit-elle ? Elle mentionne ses proches, habitants des environs, qui ont suivi une trajectoire identique à l'interlocuteur, ainsi que le marché de l'emploi local, particulièrement brutal pour les vendeurs non-qualifiés comme l'individu reçu. Elle évoque le risque d'être astreint à un « job à 1€ de l'heure », dispositif disciplinaire propre aux chômeurs privés d'assurance-chômage et pris en charge dans cette institution (un « Jobcenter »), tout en détaillant leurs débouchés locaux propres à cette organisation (en l'occurrence, des emplois de réfection de ronds-points). Elle parle également du SMIC, institution nationale qui réglemente le prix de la force de travail. En somme, son jugement renvoie à quatre espaces distincts. En franchissant le Rhin pour revenir dans une agence de Pôle emploi, nous verrons des recommandations très différentes, puisqu'elles prennent place dans d'autres organisation, institution, territoire et pays. Toutes ces échelles s'emboîtent, mais ne se confondent pas : le pays comprend des institutions qui abritent des organisations animées par des résidents locaux.

Ainsi, les régulations varient sur chaque territoire. C'est le cas des stratégies patronales et du type d'offres d'emploi, par exemple, ainsi que de la composition sociale des publics reçus. Elles se distinguent entre organisations, puisqu'on n'y trouve jamais un budget, un effectif ou une division du travail identiques – le « Jobcenter » allemand étudié comporte bien moins d'agents en poste à temps partiel que « l'Arbeitsagentur » d'en face (dédiée aux chômeurs couverts par l'assurance-chômage). D'une institution à l'autre, les formulaires, les obligations formelles, l'indemnisation versée, les fiches de poste des conseillers, les moteurs de recherche à destination des usagers représentent autant de points divergents. Finalement, en France et en Allemagne, les salariés et les employeurs ne manipulent pas les mêmes types de contrat ou ne détiennent pas les mêmes types de diplômes. Un contrat de travail comme le « Minijob » allemand, emploi à temps partiel rémunéré 450€ mais sans cotisation salariale (et donc avec peu de droit subséquent, notamment aucune éligibilité à l'assurance-chômage), n'existe pas en France.

Cette distinction ne vise aucunement à introduire des frontières rigides entre échelles, mais plutôt à les redécouper et les confronter : si un processus organisationnel est largement concentré sur un territoire (toutes les agences Pôle emploi d'un bassin donné entretiendraient une stratégie convergente, mais développée de façon autonome), c'est qu'une relation unit organisation et territoire, qui dénote une régulation croisée et de rapports de force. Ainsi, les conseillers les plus soucieux d'éviter l'implication émotionnelle dans la réception des chômeurs, de limiter à 10 maximum et les interactions et de privilégier l'usage du téléphone, en minorité dans la plupart des sites, représentent plus de la moitié de l'effectif d'une agence étudiée côté français. J'ai tenté d'éclairer ce lien en les observant avec attention, pour émettre l'hypothèse suivante : les logiques de recrutement des employeurs locaux produisent des chômeurs « inemployables », sans guère de chance objective d'accès à l'emploi, vécus comme « désespérants » par les conseillers qui, en réaction, se protègent émotionnellement en réduisant les durées d'interaction et le rythme des convocations. Ici, le territoire régule l'organisation et l'organisation régule le territoire, suivant une relation dialectique qui souligne l'absence de toute variable indépendante dans une comparaison ethnographique.

Comparaison langagière

En circulant d'un espace à l'autre, l'ethnographe internationalisé mobilise des langues distinctes. Dès qu'il franchit une frontière nationale, il change de vocabulaire et de grammaire pour parler de ce qu'il voit. Il parle (ou pense) en français de l'Allemagne et en allemand de la France, pour en rester avec notre enquête au niveau d'États à langue nationale hégémonique. Cela impose donc d'engager une réflexion et une analyse soutenue des termes employés. Deux exemples peuvent l'illustrer : la variation de sens d'un même mot ou, au contraire, l'absence d'équivalent terme à terme.

Une expression comme celle de « temps partiel » est couramment utilisée en France et trouve son pendant allemand avec le *Teilzeit* (*Teil* pour partiel, *Zeit* pour temps). Il fait même l'objet de données comparatives franco-allemandes depuis 1983 au niveau OCDE et Eurostat, qui cadrent chacune le phénomène d'une façon singulière (respectivement une approche objectiviste par le seuil de 30 heures hebdomadaires et subjectiviste par une déclaration des salariés). Elles diffèrent des normes nationales, puisque l'INSEE établit à 35 heures et

l'Office fédéral des statistiques à 20 heures le plafond hebdomadaire circonscrivant le temps partiel. Dans les deux pays, c'est bien la semaine qui joue le rôle de référentiel, mais suivant une barrière horaire distincte. Un individu connaissant des conditions d'emploi strictement équivalentes sera à temps partiel ou à temps plein selon son pays d'exercice : un employé à 30 heures par semaines apparaîtra comme à temps partiel pour l'INSEE mais pas l'Office fédérale des statistiques ni l'OCDE, tandis que les enquêtes Eurostat lui demanderont son avis.

De même, j'ai pu étudier le déploiement du dispositif de « chômage partiel », intitulé *Kurzarbeit* en allemand (une inflexion sémantique intéressante qui signifie littéralement « travail raccourci ») (Clouet 2016). Cette mise en contexte comparé du mot a permis de montrer que le contexte institutionnel des entreprises lui octroyait une signification très différente aux yeux des syndicalistes – éminemment favorable côté allemand, très réticente côté français. S'il implique un dispositif objectivement semblable, le mot de « chômage partiel » désigne une réalité respectivement favorable et défavorable pour les enquêtés, selon ce qu'est une entreprise : on ne peut attendre des réponses identiques lorsqu'on les questionne à son propos.

Certains termes, à l'inverse, sont propres à un seul pays, comme les Minijobs allemands, évoqués plus haut. On peut dès lors s'efforcer de réduire la complexité, pour englober un terme sans équivalent au sein d'un autre concept qui le chapeaute et facilite la comparaison – parler par exemple de « précarité » pour comparer les marchés de l'emploi allemand et français (Barbier 2005), en intégrant les Minijobs dans les emplois « précaires » du côté allemand, c'est-à-dire sans droit social, à court terme et à faible revenu. Mais on ne restitue alors pas exactement la finesse des expériences singulières, même si l'on peut l'approximer par un exercice d'imagination et de (laborieuse) description qui décrirait le Minijob comme la fusion d'un CDD annualisé et d'un emploi à temps partiel, dénué de droit assurantiel.

Ces difficultés sont similaires sur le plan conceptuel. La domination française n'est pas la *Herrschaft* wéberienne allemande et l'*Eigensinn* chez Lüdtké (1996) n'a jamais trouvé de traduction convaincante. Tous ces exemples plaident pour analyser attentivement le sens de deux notions identiques avant de les reprendre à son compte. Il est rare en comparaison internationale que deux concepts traductibles l'un par l'autre soient exactement équivalents, aussi l'utilisation contrôlée implique-t-elle toujours d'étudier la construction sociopolitique des mots. Certains auteurs peuvent parfois en conclure qu'il vaut mieux abandonner les velléités de traduction et conserver des termes en langue originale (Maurice, Sellier et Silvestre 1982), surtout face à la montée d'un *international english* dégradé et appauvrissant (Barbier 2016).

Comparaison réflexive

Puisque le principe de l'ethnographie consiste à produire des savoirs à partir d'une situation de proximité, c'est-à-dire se mêler aux individus observés et partager des expériences avec eux, la comparaison concerne le chercheur ou la chercheuse eux-mêmes. En effet, ses ressentis personnels représentent aussi des données d'enquête : lorsqu'il se déplace ou demeure quelque part un certain temps, il vit un changement de ses pensées et de ses

émotions, ce qui invite à le comparer avec ce qu'il pensait ou éprouver, précédemment ou ailleurs.

D'un site à l'autre, tout ethnographe change émotionnellement. Il est plus ou moins sensible à des méthodes, des protocoles, des stratégies, des mises en scène de l'espace – il vit dans sa chair les lieux qu'il investigate. Les chaises sont-elles confortables et l'espace accueillant ? Ou a-t-il envie de partir le soir en courant ? Est-il excité ou apathique à la fin de la journée ? Ces interrogations et les réponses qu'engendre chaque lieu sont fructueuses lorsqu'on les pose de façon comparée, pas seulement comme des éléments de contexte monographique. Elles permettent non seulement de décrire finement les agencements qui entourent les individus, mais bien la personne de l'ethnographe lui-même et d'extrapoler (avec prudence) concernant les sentiments de certains groupes sociaux susceptibles d'être dotés de dispositions sociales équivalentes.

Sur la durée aussi, l'ethnographe voit ses comportements évoluer. L'ouvrage de Loïc Wacquant en constitue un exemple canonique, pointant la transformation physique et morale de l'enquêteur (donc comparant son état au moment de l'écriture avec son état avant l'écriture) à mesure qu'il découvre et pénètre l'univers de la boîte à Woodlawn, Chicago. Identiquement, au sein du service public d'emploi, on accepte progressivement tout ce à quoi se sont habitués les agents qui tiennent en poste : les radiations, les cris, les pleurs, les demandes rocambolesques, pour ne citer que des types d'événements radicaux. Là où j'étais initialement choqué, bouleversé ou mal à l'aise, j'ai progressivement développé une forme d'indifférence – dans laquelle consiste un des résultats les plus précieux de l'ethnographie, à condition de bien prendre en note ce que l'on éprouvait initialement, car cela constitue un point de repère perdu une fois que notre identité a été remodelée par l'immersion. Par ailleurs, lorsqu'il étudie la prise en charge des chômeurs, le chercheur confronté aux réformes contemporaines de l'enseignement supérieur et la précarisation des postes afférente peut être amené à retrouver son terrain de recherche... en tant qu'usager de Pôle emploi, et mobiliser alors ses expériences de part et d'autre du guichet pour multiplier les données croisées (Grimmer 2018).

Comparaison historique

Les individus, leur environnement et leurs croyances ont aussi une histoire, d'où l'intérêt de comparer l'actuel et l'ancien. La restitution de cette histoire offre une profondeur de champ et évite d'adopter incidemment les catégories de pensée institutionnelles ou de les naturaliser en leur prêtant une éternité ou une pérennité qu'elles n'ont pas (Dubois 2002). L'ethnographie comparée casse d'autant mieux les grands récits héroïques des « inventeurs » ou des « pionniers » qu'elle réhabilite une multitude d'acteurs à l'origine des processus aujourd'hui étudiés, ou en tirant de l'oubli les perdants des controverses.

La plongée archéologique dans les origines des situations observées repose sur la comparaison diachronique. J'ai ainsi pu confronter au cours de la thèse les interactions entre conseillers et chômeurs avec celles menées par leurs prédécesseurs. Et ce, muni de quatre points de comparaison : des souvenirs rapportés par les acteurs rencontrés, anciennement en poste par exemple ; des archives publiques susceptibles de décrire des situations révolues ; des archives privées, qui comportent souvent la trace des acteurs effacés de l'histoire

institutionnelles ; des sources médiatiques, qui posent parfois des questions non-institutionnelles aux acteurs de l'institution.

Ces points de comparaison soulignent des évolutions, mais bien entendu également des absences. Certaines choses qui existent aujourd'hui n'existaient pas avant, et si leur absence des sources historiques ne signifie pas forcément leur absence de l'histoire, cela fournit néanmoins des indices dont la convergence peut permettre de tirer des conclusions. Aucune des quatre sources évoquées ci-dessus ne mentionne d'offres à temps partiel proposées à des chômeurs en 1967, à l'ouverture de l'ANPE, témoignant ici d'une évolution du rôle joué par le service public de l'emploi à l'égard du sous-emploi, qui n'apparaît dans les bases de données ou les récits ordinaires qu'à partir des années 1980. Un tel résultat aide à fixer des bornes temporels aux processus et à en objectiver la chronologie.

L'internationalisation de la recherche apporte ici un atout précieux complémentaire, car elle donne accès à des sources d'information soustraites à la tentation héroïque nationale. Lire la naissance de l'ANPE dans les archives institutionnelles allemandes (notamment les rapports des missions de coopération) ou, à l'inverse, la naissance de l'Office du Reich pour le placement dans les archives journalistiques françaises apporte une seconde rupture. On y lit sans fard les diagnostics critiques, les jugements hostiles ou les descriptions narquoises à propos de l'institution en gestation. Certaines de ces sources n'hésitent guère à accueillir les voix critiques ou dissidentes du pays d'origine, avec le risque évident de tordre le bâton dans l'autre sens, à maîtriser. À l'inverse, elles mettent en valeur les idiosyncrasies de chaque institution en la rapportant à celle depuis laquelle elles portent le regard : les syndicats allemands plébiscitent le cofinancement des caisses d'indemnisation-chômage par la République française en 1905¹, tandis que certains de leurs homologues français s'en méfient comme d'une mise sous tutelle, rappelant l'interconnexion entre positions et prises de position et les orientations singulières des syndicats de chaque pays. En cela, la distance géographique est donc aussi une ressource archivistique pour ressusciter les conflits originels et les alliances, attendues ou improbables.

Comparaison collégiale

La plupart des terrains sociologiques ont été antérieurement labourés par des collègues. Mais la richesse de la littérature sociologique sur un objet ne constitue pas seulement un arrière-plan contextuel pour introduire ses propres apports. Elle représente bien plutôt un point de comparaison pour l'étude de cas, dont les divergences éclairent l'évolution des objets de recherche. Pourtant, la plupart des références à la littérature sont employées pour discuter les concepts proposés, en ne discutant qu'occasionnellement le matériau lui-même, par exemple les verbatim ou les descriptions de lieux.

La revue de littérature initiale n'est donc pas qu'un geste de déférence, mais un engagement comparatif, qui mue parfois en revisite : retourner sur un terrain de recherche préalablement exploré, par soi-même ou par d'autres, afin d'en analyser, directement et de première main, l'évolution historique – à l'instar de Michael Burawoy qui découvre par

¹ « Reichsarbeitslosenversicherung », *Correspondenzblatt der Generalkommission der Gewerkschaften Deutschlands*, vol. 23, n°46, 1913, pp. 693-695.

hasard que son terrain de recherche, l'usine de construction d'engins Allied Corporation, a aussi accueilli l'ethnographie Donald Roy trente ans auparavant (Burawoy 1979). D'où l'intérêt de lire en détails et, si possible, de rencontrer les collègues qui ont entrepris dans le passé de conduire des recherches au sein d'un même lieu, afin de départager ce qui est demeuré identique de ce qui s'est renouvelé. L'organisation des locaux a-t-elle changé ? Les formulaires papier se ressemblent-ils ? Les logiciels utilisés ont-ils évolué ? Et que cela nous apprend-il ? Rapporter les derniers avatars du logiciel SDR, mobilisé pour relier des offres et des demandes, aux observations de Jean-Marie Pillon consacrées aux systèmes informatiques de Pôle emploi (Pillon 2017), a par exemple permis d'identifier des réorientations politiques silencieuses, qu'aucun document institutionnel ne mentionne.

La littérature aide ainsi à se demander pourquoi certains faits sociaux n'ont pas retenu l'attention des collègues – à défaut d'exister ? Car les intérêts des collègues ne coïncidaient pas avec les nôtres ? Car leurs perspectives les invisibilisaient ? Car notre discipline a changé depuis les travaux considérés et met d'autres types de questionnements théoriques en avant ?

Dans le cas du service public d'emploi, toute ethnographie est donc une revisite institutionnelle. Pour ne mentionner que le cas français de Pôle emploi, mes immersions ont impliqué une relecture approfondie des travaux de Didier Demazière, Vincent Dubois, Lynda Lavitry, Jean-Marie Pillon ou Claire Vivés, à la fois pour discuter leurs propositions théoriques, mais aussi pour produire mes propres propositions théoriques en rapportant leurs passages descriptifs (souvent des « parties introductives ») à mes propres descriptions pour identifier des enjeux théoriques insoupçonnés. L'empilement chronologique des ethnographies contribue par-là même à une socio-histoire de l'institution.

Comparaison disciplinaire

Les collègues chercheurs ne se limitent toutefois pas à la sociologie. D'autres raisonnements scientifiques sont disponibles, issus par exemple des juristes ou des économistes. Comparer ce que nous disons avec ce qu'ils disent est précieux, dans la perspective d'élargir notre manière de penser l'objet et d'engager un dialogue, parfois critique, qui cristallise des rapports de force sur un terrain de recherche.

Chaque discipline a son « style » (Duszak 1997), une façon de dire les choses et de conduire la recherche. Leur croisement est donc souvent très fructueux, en ce qu'il élargit le vocabulaire (interrogeant donc celui qu'on utilise) et soulève des interrogations d'un registre distinct. Ainsi, par exemple, certains juristes m'avaient invité à questionner la cohérence logique des textes encadrant le statut de chômeur. N'étant ni rompu ni habitué à ce type d'interrogation, j'aurais pu m'en détourner à défaut des outils nécessaires pour y donner suite. Mais en prenant véritablement au sérieux cette question et en m'efforçant d'y répondre, j'ai produit une nouvelle question hybride absente de mes réflexions initiales : celle de la manière dont les conseillers à l'emploi mobilisent les textes qui leur paraissent contradictoires pour reproduire ou moduler le statut de chômeur au quotidien. En cela, la découverte de l'altérité disciplinaire est un marche-pied vers de nouvelles réflexions à l'aide des outils que l'on maîtrise.

Bien sûr, on rencontre aussi des incompatibilités théoriques lors de ce genre d'échange, voire de recherche conjointe (Gramain et Weber 2001). Le dialogue entre la

sociologie et l'économie oppose ainsi, d'un côté, une discipline où l'interaction produit les sujets, soucieuse de théoriser des enquêtes empiriques et, de l'autre, une discipline où les sujets produisent l'interaction, soucieuse de valider des propositions théoriques. Sur mon terrain, de nombreuses études économiques avaient investigué le comportement de reprise d'emploi à temps partiel des chômeurs, en construisant des modèles dotés de nombreuses variables, où l'ancienneté du chômage était croisée aux choix professionnels pour en tirer des propositions explicatives. J'ai ainsi engagé un dialogue critique (réciproque !) avec les collègues économistes mobilisant cette approche, estimant notamment qu'un tel modèle faisait l'impasse sur les interactions avec les conseillers et la manière dont ces derniers conseillent, enjoignent ou obligent les chômeurs à reprendre certains types d'emploi – une interaction gommée derrière l'hypothèse du choix individuel, mais plusieurs économistes me répondraient qu'il s'agit d'une variable supplémentaire à intégrer au modèle pour en améliorer le pouvoir explicatif, là où il me semble que l'on frôle l'acrobatique robinsonnade à ignorer la construction sociale de l'interaction, à propos d'un tel choix sous contrainte institutionnelle. Loin de poser problème, un tel débat est extrêmement stimulant, car il impose de prendre position vis-à-vis de propositions théoriques sophistiquées et de tenir compte, dans le cas évoqué, des multiples variables intégrées au modèle par les collègues économistes, qui sont par exemple venues enrichir ma compréhension des raisonnements-type les plus courants sur le plan quantitatif.

Comparaison prénotionnelle

Finalement, le processus comparatif n'est pas forcément circonscrit à l'univers de la recherche en sciences sociales. Les discours ordinaires, extérieurs au champ (parfois qualifiés de « vulgaires », même si le terme peut être discuté), représentent aussi des points de comparaison. Ils motivent souvent l'attrait pour un sujet, lorsque les chercheurs entendent se confronter à des préjugés, des prénotions ou des incompréhensions sociales, ou inscrivent en faux vis-à-vis d'eux, lorsqu'ils sont stigmatisants, partiels ou simplement erronés. C'est ce que propose Vincent Dubois en comparant les propos des « élites » de l'Etat social aux pratiques des allocataires, montrant comment les premières entretiennent une vision totalement fantasmagorique des seconds (Dubois 2014). A l'inverse, la comparaison entre l'enquête et le sens commun valide aussi certaines représentations sociales dont l'enquête confirme la justesse.

Sur notre terrain, la démarche est assez similaire. L'ethnographie comparée a notamment permis de confronter ce qui se dit des chômeurs ou des employeurs par rapport à ce que l'on observe effectivement, et discuter l'idée de la « fraude » ou les stratégies qui leur sont implicitement prêtées. En Allemagne, par exemple, une salve d'études ethnographiques ont pu contester point par point les diagnostics gouvernementaux sur les « politiques d'activation ». Citons celle de Bettina Grimmer, montrant que la convocation régulière et les injonctions faites aux chômeurs leur enseignent la docilité plutôt que l'esprit d'initiative (2018), d'Anna Eckert, qui souligne à quel point les programmes d'acquisition de compétences accentuent les inégalités entre ayants-droits (2018) ou encore de Frank Sowa et Ronald Staples, qui pointent l'incapacité des conseillers à proposer aux chômeurs des stratégies cohérentes de retour en emploi, car ils sont régulièrement désavoués par des

supérieurs que guident les préoccupations managériales (Sowa et Staples 2014). Cette distance entre le discours publics et les pratiques effectivement objectivables représente une forme d'idéologie (Smith 2004), en tant qu'action imaginaire imputée à un groupe d'acteurs unis autour de celle-ci. En fonction de la distance identifiée entre le sens commun et le matériau analytique, l'ethnographe est particulièrement bien équipé pour montrer le degré d'hégémonie culturelle acquis par certains acteurs, dont le discours a accédé au statut d'évidence pour ses interlocuteurs et, au contraire, le degré de stigmatisation qui frappe des populations inaudibles ou auxquelles sont prêtées des envies ou des comportements réprouvés.

La comparaison prénotionnelle peut aussi renseigner avec précision la question des préjugés transnationaux et contribuer décisivement à un renversement de l'ethnocentrisme. En effet, les acteurs eux-mêmes se livrent à des comparaisons internationales non-équipées scientifiquement, qui ont le double intérêt d'engager la discussion et de révéler des dispositions politiques comme des sources d'information. Les conseillers du service public d'emploi racontent ainsi souvent ce qu'ils imaginent se dérouler ailleurs, lorsqu'ils sont au courant de la dimension comparative d'une recherche. Le croisement franco-allemand est riche de telles comparaisons indigènes, lorsqu'au « paradis social » (*soziales Paradies*) français imaginé par les conseillers allemands répond le « modèle d'efficacité » allemand supputé par les conseillers français. Chacun projette des prénotions sur l'autre, où se mêlent l'aspiration politique (plus de social en Allemagne, plus de retour à l'emploi en France) et les clichés culturalistes (une France dépensière et bureaucratique contre une Allemagne pingre et managériale). Ces projections renseignent le chercheur sur les points originaux de son approche et l'intérêt de ses résultats pour le public soucieux de comparer sa vie avec celle des autres – bref, quant à l'utilité sociale des résultats.

*

Ainsi, l'ethnographie internationalisée offre une variété d'angles comparatifs, dont la mobilisation exhaustive et la variation régulière multiplie les points d'observation du monde social. Ce court guide indicatif à destination des jeunes chercheuses ou jeunes chercheurs attachés à cette méthodologie résume une expérience particulière en la croisant avec la littérature existante, pour proposer une synthèse provisoire des approches comparatives susceptibles d'être appliquées à nos données, tant avant le départ vers le terrain ethnographique qu'au retour, l'esprit reposé, à l'heure de reconsidérer le matériau recueilli.

Bibliographie

BARBIER Jean-Claude, 2016, « Les dommages de l'anglais comme langue véhiculaire : tous les niveaux de la société contemporaine en Europe sont concernés », *Hermès, La Revue*, 2016, vol. 75, n° 2, p. 111- 119.

BARBIER Jean-Claude, 2005, « La précarité, une catégorie française à l'épreuve de la comparaison internationale », *Revue française de sociologie*, 2005, vol. 46, n° 2, p. 351- 371.

BURAWOY Michael, 1979, *Manufacturing Consent: Changes in the Labor Process Under Monopoly Capitalism*, Chicago, University of Chicago Press.

CLOUET Hadrien, 2018, *Aux guichets du temps partiel. Transactions temporelles dans le service public d'emploi allemand et français*, IEP de Paris, Thèse de sociologie.

CLOUET Hadrien, 2016, « Un chômage partiel bien partiel », *La Revue de l'Ires*, 2016, vol. 1, n° 88, p. 31- 57.

DEMAZIERE Didier, GIRAUD Olivier et LALLEMENT Michel, 2013, « Comparer. Options et inflexions d'une pratique de recherche », *Sociologie du travail*, 2013, vol. 55, p. 136- 151.

DUBOIS Vincent, 2014, « The Economic Vulgate of Welfare Reform: Elements for a Socioanthropological Critique », *Current Anthropology*, 2014, vol. 55, n° 9, p. 138- 146.

DUBOIS Vincent, 2002, « Socio-histoire et usages sociaux de l'histoire dans l'analyse de l'action publique. : Réflexions à partir de la politique culturelle en France » dans *Faire de la science politique. Pour une analyse socio-historique du politique*, s.l., Belin, p. 155- 166.

DURKHEIM Emile, 1919, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Alcan.

DUSZAK Anna, 1997, *Culture and styles of academic discourse*, Berlin, New York, Mouton/de Gruyter.

ECKERT Anna, 2018, *Respektabler Alltag. Eine Ethnographie von Erwebslosigkeit*, Berlin, Panama-Verlag.

GOODY Jack, 2015, « Chapitre III. Le vol du "capitalisme" : Braudel et l'histoire comparée universelle » dans *Le vol de l'histoire*, Paris, Gallimard (coll. « Folio Histoire »), vol.2e éd., p. 129- 185.

GRAMAIN Agnès et WEBER Florence, 2001, « Ethnographie et économétrie : pour une coopération empirique », *Genèses*, 2001, vol. 44, n° 3, p. 127- 144.

GRIMMER Bettina, 2018, *Folgsamkeit herstellen. Eine Ethnographie der Arbeitsvermittlung im Jobcenter*, Bielefeld, Transcript.

HASSENTEUFEL Patrick, 2005, « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale », *Revue française de science politique*, 2005, vol. 55, n° 1, p. 113- 132.

LALLEMENT Michel et SPURK Jan, 2003, *Stratégies internationales de la comparaison*, Paris, Éditions du CNRS.

LEFRANÇOIS Claire, 2012, « Articuler différentes échelles d'analyse dans la comparaison. Intermédiaires de l'emploi et mise en œuvre des politiques visant les chômeurs âgés en France et au Royaume-Uni », *Terrains & travaux*, 2012, vol. 2, n° 21, p. 93- 108.

LÜDTKE Alf, 1996, « Ouvriers, Eigensinn et politique dans l'Allemagne du XXème siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1996, vol. 113, p. 91- 101.

MAURICE Marc, SELIER François et SILVESTRE Jean-Jacques, 1982, *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne: essai d'analyse sociétale*, PUF., s.l.

PILLON Jean-Marie, 2017, *Pôle emploi. Gérer le chômage de masse*, s.l., Presses Universitaires de Rennes.

SCHULTHEIS Franz, 1989, « Comme par raison – comparaison n'est pas toujours raison. Pour une critique sociologique de l'usage social de la comparaison interculturelle », *Droit et société*, 1989, n° 11- 12, p. 219- 244.

SMITH Dorothy, 2004, « Ideology, Science and Social Relations. A Reinterpretation of Marx's Epistemology », *European Journal of Social Theory*, 2004, vol. 7, n° 4, p. 445- 462.

SOWA Frank et STAPLES Ronald, 2014, « Accounting in der Arbeitsverwaltung: Vermittlungsfachkräfte zwischen Steuerungsimperativen und autonomem Vermittlungshandeln », *Zeitschrift für Sozialreform*, 2014, vol. 60, n° 2, p. 149- 173.